

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 14 novembre 2022

CDDG(2022)16  
Point 7 de l'ordre du jour

**COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE  
(CDDG)**

**PREPARATION D'UN EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
RECOMMANDATION CM/REC(2017)5 SUR LES NORMES  
RELATIVES AU VOTE ELECTRONIQUE**

Note du Secrétariat  
établie par la  
Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine  
Division de la gouvernance démocratique

---

## Projet de note conceptuelle

Conformément à son mandat, le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) est chargé de tenir une réunion d'examen sur la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)5 du Comité des Ministres aux États membres sur les normes relatives au vote électronique](#) tous les deux ans. Jusqu'à présent, deux réunions d'examen ont eu lieu, en 2019 et 2021.

Les examens ont démontré que même si certains États membres étaient en train d'introduire ou de mettre à jour une législation sur le vote électronique, la plupart d'entre eux n'utilisent pas actuellement de solutions de vote électronique. Les raisons invoquées pour ne pas mettre en œuvre des solutions de vote électronique sont notamment les préoccupations en matière de sécurité, le manque de confiance du public, les coûts et l'absence de consensus politique. Parallèlement, les États membres ont indiqué que les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient de plus en plus utilisées tout au long du processus électoral. En particulier, les États membres numérisent divers processus au sein de l'administration électorale, y compris des aspects tels que l'identification électronique des électeurs et le dépouillement électronique.

Pour la prochaine réunion d'examen qui se tiendra en 2023, le CDDG a convenu, lors de sa 14<sup>e</sup> session plénière, de développer davantage le format de l'examen et d'y inclure les [Lignes directrices du Comité des Ministres sur l'utilisation des TIC dans les processus électoraux](#), récemment adoptées.

Pour préparer le troisième examen, le CDDG propose d'organiser une conférence thématique d'une durée d'une journée au mois de juin (par exemple 16 juin) en collaboration avec la Division des élections et de la démocratie participative. Les conclusions de cette conférence seraient ensuite présentées et discutées lors de la deuxième plénière du CDDG en 2023.

## **Titre : Le vote électronique et l'utilisation des TIC dans les élections : bilan et perspectives d'avenir**

### **Sujets thématiques proposés**

- 1) Bilan de la mise en œuvre CM/Rec(2017)5 sur le vote électronique
  - Résumé des réponses au questionnaire (base de référence)
  - Mise en évidence des meilleures pratiques et des enseignements tirés
  - Nécessité de mettre à jour une quelconque disposition ?
  
- 2) Discussion sur les défis liés à la mise en œuvre des solutions de vote électronique
  - Le secret du vote
  - Questions relatives à la protection des données et à la vie privée
  - Sécurisation et protection des infrastructures critiques
  - Renforcement des capacités des parties prenantes
  - Audit et transparence des solutions de vote électronique

- 3) CM/Rec(2017)5 sur le vote électronique et Lignes directrices sur l'utilisation des TIC dans les processus électoraux dans le cadre des observations des élections.
- Présentation de la mise à jour du manuel du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE/BIDDH) "Observation des nouvelles technologies de vote"
  - Questions pertinentes identifiées par les récentes observations de l'APCE et du Congrès sur les élections
- 4) Les pistes à suivre
- Possibilités d'activités de suivi et de coopération : prise en compte de l'utilisation croissante du vote électronique (identification électronique des électeurs, dépouillement électronique), et en particulier des TIC dans les processus électoraux
  - Discussion sur la cybersécurité dans les élections et l'impact des algorithmes et des solutions basées sur l'Intelligence Artificielle (AI) dans les processus électoraux (avec une éventuelle présentation des résultats de la conférence des Administrations Electorales par la Commission de Venise)
  - Conclusions à présenter lors de la plénière du CDDG

### **L'objectif de la conférence**

- Faire le point sur la mise en œuvre actuelle de la recommandation sur le vote électronique et l'utilisation des Lignes directrices sur les TIC dans les processus électoraux dans les États membres et discuter des meilleures pratiques et des défis
- identifier les domaines à développer davantage ainsi que les possibilités de coopération et
- évaluer l'impact des nouvelles technologies, telles que l'IA, dans ce domaine
- Recommander des moyens d'aller de l'avant

### **Audience et format**

La conférence réunira un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants du conseil d'administration des élections, des membres du CDDG, des fonctionnaires chargés de la démocratie (numérique), des élections et/ou de l'administration en ligne à différents niveaux, des experts juridiques, politiques et numériques, des universitaires et des praticiens.

Les organisations partenaires potentielles comprennent la Commission de Venise, l'APCE, le Congrès, le BIDDH/, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et autres.

Format à déterminer (en personne uniquement ; hybride ; en ligne uniquement).